

La charte d'éco-responsabilité des événements du Festival de Thau



CHARTRE D'ECO-RESPONSABILITE DES EVENEMENTS DU FESTIVAL DE THAU EN 2023

Dans le cadre de la labélisation, des événements éco-responsable en Occitanie, du Festival de Thau, dont l'association est membre du groupe de travail sur le label piloté par Elémén'terre depuis fin 2021, nous avons instauré une charte d'éco-responsabilité des événements.

L'association Jazzamèze, qui organise notamment le Festival de Thau, s'est fixée plusieurs objectifs liés aux champs environnemental, social et économique. Ces objectifs, concerne l'ensemble des activités de l'association, elles sont applicables et évaluées lors de chaque événement organisé par Jazzamèze en partenariat avec les municipalités ou acteurs privés partenaires.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de nos actions menées depuis plus de 15 ans, permettant d'asseoir sa position d'avancée, de partager ses savoir-faire tout en les enrichissant, et d'être aux origines du changement d'échelle indispensable du secteur culturel sur la voie de la transition écologique.

Ces objectifs sont décrits par thématique et des indicateurs sont définis afin d'évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs.

L'atteinte de ces objectifs est indissociable d'une vraie coopération entre l'équipe du Festival de Thau, le partenaire (collectivité ou privé) qui accueille l'événement et l'ensemble des acteurs et prestataires qui participent à son déroulement. Travailler ensemble à leur poursuite est la clé !

Restauration et bar

Ces objectifs concernent l'ensemble des propositions de restauration faites au public, aux équipes techniques, artistiques et aux bénévoles.

Origine des produits alimentaires et boissons

Les produits proposés sont de préférence d'origine locale et bio, l'objectif est de 80% de produits bio et/ou locaux.

A la fin de l'événement, chaque point de restauration mesure l'atteinte de son objectif sur la base des coûts d'achat de ses matières premières. Exemple de calcul :

coût total d'achat des produits alimentaires		500,00 €
coût des produits locaux non bios :	250,00 €	400,00 €
coût des produits locaux et bios	100,00 €	
coût des produits bios non locaux	50,00 €	
Part des produits bio et locaux sur l'ensemble des produits :	400 €/500 €	80,00% (objectif atteint et dépassé)

Une liste de fournisseurs locaux et bios peut être communiquée par l'association Jazzamèze (bière, vins, jus de fruits, maraichers, épicerie...).

Des propositions équilibrés végétariennes et végan complémentaires seront faites pour les équipes artistique, technique et bénévole pour les repas du midi. Les repas du soirs seront végétariens pour l'ensemble des équipes artistique, technique et les bénévoles (sauf demande précise d'un.e artiste). Pour les festivaliers, des propositions équilibrés végétariennes et végan seront faites en plus des propositions non végétariennes.

Vaisselle et produits d'entretien

La vaisselle utilisée est de préférence réutilisable. Si elle est jetable, elle doit être compostable, de préférence en bois et/ou en fibre de canne à sucre. La vaisselle en PLA est la dernière option. Les serviettes sont en papier recyclé.

Des gobelets réutilisables et des pichets sont à privilégier. Si besoin, l'association Jazzamèze peut mettre à disposition gratuitement des gobelets réutilisables et des pichets. Ils devront être restitués propres, après l'événement. Les gobelets ou pichets manquants seront facturés. Un système de consigne pourra être mis en place par la buvette et les stands concernés.

Les produits d'entretien sont écologiques (labellisation ou certification écologique) ou naturels (vinaigre blanc, savon de Marseille...)

Notre charte d'éco-responsabilité des événements du Festival de Thau

Déchets

A chaque point de restauration, il est demandé de veiller au respect des consignes de tri sur site (containers mis à disposition) : voir plus bas les consignes générales sur la gestion des déchets.

Les personnes aux points de restauration sont informées des consignes de tri par l'équipe bénévole de l'association Jazzamèze en charge de l'environnement et en informent à leur tour les festivaliers et les personnes venant manger.

Zéro plastique

L'association Jazzamèze s'est fixé pour objectif de supprimer tous les plastiques à usage unique, objectif atteint depuis 2021. Ceci se traduit en priorité par la disparition :

- de toute la vaisselle jetable en plastique (gobelets, assiettes, couverts, pailles...) – voir les solutions alternatives plus haut.
- des bouteilles en plastique jetables (eau, jus de fruits et autres soft) – préférez les boissons en bouteilles en verre, servies dans des gobelets.

Spécificités pour la restauration pour le public et la buvette

Dans certains cas, des organismes extérieurs (entreprises, associations) proposent la vente de petite restauration et de boissons au public sur le site de l'événement. Ils sont sélectionnés par l'association Jazzamèze en lien avec le partenaire et doivent respecter la charte d'éco-responsabilité.

L'association Jazzamèze s'engage à accompagner les personnes qui gèrent ces stands dans cette démarche éco-responsable, notamment lors d'un temps de réunion.

- **Diversité** : Les plats proposés présentent une diversité et une complémentarité : sucrés et salés, végétariens, végans ou carnés, plats à l'assiette ou formules snack.
- **Affichage** : le public est sensible à l'origine et la qualité des produits, à l'éthique, c'est donc très valorisant de les mettre en avant par un affichage sur le stand.
- **Tarifs** : ils sont vendus à des prix accessibles, au maximum 12 € TTC, les prix sont affichés.
- **Repas complets pour les équipes** : les stands prévoient des repas complets et des boissons pour les équipes technique, artistique et bénévole - le nombre sera communiqué au moins 1 mois avant l'événement.
- **Besoins techniques** : chaque organisme fournira la fiche technique de son stand précisant ses besoins en alimentation électrique (liste des appareils), dimensions du stand, usage du gaz...
- **Gaz** : pour toute utilisation du gaz les consignes de sécurité devront être respectées strictement.
- **Verre interdit** : pour des raisons de sécurité, le verre est interdit pour le public (pas de bouteilles de vin ; celles-ci doivent être versées dans des pichets).
- **Document unique et plan de prévention des risques** : tous les prestataires devront signer le plan des préventions des risques proposé par l'association Jazzamèze. Si le prestataire emploie un salarié ou plus, il devra présenter son document unique.
- **Attestation de bénévolat ou de salariat** : chaque personne tenant un stand doit avoir avec elle une attestation de bénévolat signée ou un justificatif de son statut c'est un professionnel.
- **Attestation d'assurance** : l'organisme produira son attestation d'assurance à l'association Jazzamèze avant l'événement.

- **Gestion de l'eau**

Les bouteilles en plastique d'eau étant supprimées, le plus efficace est de mettre en place des fontaines à eau reliées au réseau d'eau, permettant d'offrir l'eau à tous, en la servant dans des gobelets ou en remplissant des gourdes.

Pour les équipes technique, artistique, bénévoles, et pour les personnes tenant les stands, l'utilisation de gourdes est encouragée.

La consommation d'eau est mesurée par le partenaire accueillant le festival, pendant le temps de montage, exploitation et démontage du site de l'événement. L'évolution de cette consommation sera étudiée et comparée d'une édition à l'autre.

Chacun veille à ce que l'usage de l'eau soit fait avec le souci d'éviter toute surconsommation inutile.

La mise en place de toilettes sèches est privilégiée lorsque le site n'est pas déjà équipé de sanitaires.

Notre charte d'éco-responsabilité des événements du Festival de Thau

Déchets

Le tri des déchets est mis en place sur les différents sites des événements organisés, en partenariat avec le service de collecte des déchets de Sète agglomération Méditerranée et avec le concours d'une équipe de bénévoles du Festival de Thau dédiée à l'environnement. Les consignes de tri appliquées sont celles existantes sur le territoire.

Pour les organisateurs, l'équipe technique et les stands

Des containers de 600 litres sont mis à disposition pour les ordures ménagères, les emballages recyclables et le verre. Le plan d'implantation est déterminé de façon à ce qu'ils ne soient pas accessibles aux festivaliers, mais seulement aux équipes techniques, aux stands de restauration et à l'équipe de bénévoles dédiée à l'environnement.

Pour le public

Des collecteurs de déchets biflux avec sacs plastiques transparents et signalétique adaptée aux déchets produits pendant l'événement sont mis à disposition du public. L'équipe bénévole environnement est dédiée à la qualité du tri et à la gestion des flux : participation au plan d'implantation des collecteurs, information et sensibilisation du public, ramassage et remplacement des sacs pleins.

Mégots

La chasse aux mégots est un enjeu fort, chacun est invité à y participer. Des cendriers seront mis à disposition des festivaliers et de l'ensemble des équipes.

Compostage

Les déchets organiques/compostage seront valorisés sur le site du festival à Méze.

Energie

La consommation d'électricité est mesurée par le partenaire accueillant le festival, pendant le temps de montage, exploitation et démontage du site de l'événement. L'évolution de cette consommation sera étudiée et comparée d'une édition à l'autre.

Chacun veille à ce que l'usage de l'électricité soit fait avec le souci d'éviter toute surconsommation inutile.

L'usage de matériel à basse consommation est encouragé.

Le partenaire accueillant le Festival de Thau est encouragé à choisir un fournisseur d'électricité d'origine renouvelable et coopératif, réduisant ainsi fortement l'impact carbone de l'événement.

Mobilité

Les festivaliers mais aussi l'ensemble des équipes et partenaires sont encouragés à utiliser des moyens de transport doux : le vélo (garages à vélos, pistes cyclables), la marche, les bateaux-bus quand ils sont mis en place, le covoiturage avec la plateforme Mobicoop (mis en place par le Festival de Thau) et le stop avec Rézo Pouce.

Communication

L'utilisation du papier est faite de façon mesurée. Les papiers utilisés pour l'impression sont de préférence recyclés, ou à défaut certifiés PEFC ; les procédés d'impression sont également labellisés pour leur respect de l'environnement.

Accessibilité aux personnes handicapées

Le site de l'événement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Des places de stationnement leur sont réservées à proximité. Une équipe de bénévoles sera en charge de l'accueil et du placement des personnes handicapées.

Sensibilisation

Stands de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.



MERCI...

festivaldethau.com

Contact : production@festivaldethau.com

Stéphane : 0647717331

